

**Voyages d'études au Bureau National de Contrôle  
de la République Populaire de Chine**

**du 24 au 29 septembre 2012**

**Rapport de mission**

**Délégation :**

Amadou	Ousmane	TOURE,	Vérificateur Général,
Moumouni		GUINDO,	Vérificateur, chef de la Cellule de gestion de la qualité,
Ismaël		DIAWARA,	Responsable de la Communication.

5 octobre 2012



## Table des matières

<b>I.</b>	<b>Contexte .....</b>	<b>4</b>
<b>II.</b>	<b>Objectifs .....</b>	<b>5</b>
<b>III.</b>	<b>Déroulement et contenu de la visite .....</b>	<b>6</b>
A.	Protocole et civilités .....	6
B.	Vue sur le Contrôleur Général de Chine .....	6
C.	Présentation du système de gestion de la qualité au Bureau du Contrôleur Général de Chine .....	8
D.	Dimensions générales .....	12
<b>IV.</b>	<b>Principaux enseignements.....</b>	<b>15</b>
	<b>Annexes.....</b>	<b><a href="#">1716</a></b>

## **I. Contexte**

1. La recherche de la qualité est, pour le Bureau du Vérificateur Général (BVG), une préoccupation centrale.
2. En effet, le plan stratégique 2012-2018 l'érige en sève nourricière de ses valeurs fondamentales, et la vision qui fonde ce plan stratégique s'accorde avec le cadre juridique qui gouverne l'action du BVG.
3. Ainsi, la loi n° 2012-009 du 8 février 2012 abrogeant et remplaçant la loi n°03-030 du 25 août 2003 instituant le Vérificateur Général fixe des contraintes de qualité, en particulier dans la conduite des missions et dans l'élaboration des rapports de vérification.
4. A cette fin, le BVG a adopté des manuels, des guides, un règlement intérieur et un code d'éthique et de déontologie pour encadrer aussi bien ses activités de vérification que ses actes de gestion administrative et financière.
5. Il baigne donc, au sens large, dans un cadre de qualité qui gagnera à être institutionnalisé et systématisé.
6. Dans cet objectif, le BVG engage une œuvre d'analyse et de benchmarking qui lui permettra de mettre en place un système de gestion de la qualité cohérent et harmonieux avec son environnement.
7. Le Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM /GFP), destiné à consolider et à approfondir la réforme du système de gestion des finances publiques découlant du Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, lui en donne les moyens à travers une dotation financière. Le BVG, saisissant cette opportunité, s'attelle à mettre en place un cadre de gestion de la qualité de ses activités de vérification. Pour ce faire, il a élaboré un plan d'actions inscrit dans le programme des activités financées par le PAGAM/GFP II. Ce plan d'action est construit sur des grandes étapes comme la collecte d'informations et de données, la construction du cadre de gestion de la qualité et la mise en œuvre de ce cadre.
8. En vue de la collecte des données et des informations, ont été retenus des voyages d'études auprès de structures publiques étrangères comparables au BVG et qui ont une expérience avérée en gestion de la qualité.
9. Le Vérificateur Général a, dans ce cadre, effectué un voyage d'études au Bureau du Contrôleur Général de Chine (CNAO) du 24 au 29 septembre 2012.
10. Le présent rapport fait la synthèse des travaux effectués au cours de ce voyage.

## **II. Objectifs**

### **11. Objectif global :**

- Etablir des liens de partenariat avec le Bureau du Contrôleur Général de Chine ;
- Découvrir le système de gestion de la qualité mis en œuvre au Bureau du Contrôleur Général de Chine.

### **12. Objectifs spécifiques :**

- Découvrir l'organisation et le fonctionnement du Contrôle Général de Chine ;
- Présenter le Bureau du Vérificateur général du Mali aux représentants du Contrôle Général de Chine ;
- Obtenir une description du système de gestion de la qualité mis en œuvre par le Bureau du Contrôle Général de Chine ;
- Réunir des informations sur le cheminement suivi dans la conception et la mise en œuvre dudit système ;
- Collecter des documents liés au fonctionnement du système qualité opérationnel : politique qualité, engagement du premier dirigeant pour la qualité, manuel qualité, procédures opérationnelles, imprimés divers, etc. ;
- Identifier les composantes de gestion de la qualité adaptables au BVG.

### **III. Déroulement et contenu de la visite**

#### **A. Protocole et civilités**

13. Le Bureau du Contrôleur Général de Chine a réservé à la délégation conduite par le Vérificateur Général du Mali un accueil chaleureux et l'a couvert de bienveillance tout au long de son séjour. Ainsi, la Direction des Relations internationales, représentée par son directeur et un ou plusieurs de ces cadres, a, en permanence, assisté les représentants du BVG aussi bien à l'arrivée et au départ que pendant les séances de travail et les visites culturelles ou de travail.
14. Des véhicules ont été mis à la disposition de la délégation du BVG. Un dîner solennel au Palais des hôtes et des déjeuners de travail lui ont été offerts par le Contrôleur Général.
15. Les deux institutions se sont mutuellement témoigné d'égards, de considération et de gratitude et se sont réciproquement gratifiées de cadeaux de souvenir.

#### **B. Vue sur le Contrôle Général de Chine**

##### ***Création***

16. En vertu des dispositions de l'article 91 de la Constitution de la République Populaire de Chine de 1982, il incombe au Conseil d'Etat d'établir une institution de contrôle indépendante et compétente pour vérifier les recettes et les dépenses publiques. Sur ce fondement, une loi de septembre 1983 a institué le Bureau du Contrôleur Général de Chine, dont les missions, les responsabilités, les pouvoirs, l'organisation et le fonctionnement ont été précisés par une loi du 31 août 1994 modifiée par une loi du 28 février 2006.

##### ***Missions, rôles et responsabilités***

17. Le CNAO accomplit une mission de contrôle sur l'ensemble des recettes et des dépenses publiques effectuées en République Populaire de Chine. Ses fonctions et attributions s'exercent à l'égard :
  - de l'exécution des recettes et dépenses budgétaires ou extrabudgétaires des différents niveaux de gouvernement (central, provincial et cantonal) ;
  - des comptes établis en matière de recettes et de dépenses par les services publics rattachés aux différents niveaux de gouvernement ;
  - des recettes et dépenses des Institutions de la République et de la Banque centrale ;

- des capitaux, dividendes, profits et pertes des institutions financières publiques, des entreprises d'Etat et des entreprises privées contrôlées ou dirigées par l'Etat ;
- de l'exécution et des comptes finaux des projets de construction entièrement ou principalement financés par le gouvernement ;
- des recettes et dépenses impliquant la Sécurité sociale, des subventions publiques et autres fonds ou capitaux gérés par les départements ministériels ;
- des recettes et dépenses liées aux projets financés par les organisations internationales ou d'autres pays, sur dons ou prêts ;
- des principaux dirigeants des départements ministériels et d'unités de gestion rattachées à des départements ministériels, en ce qui concerne leurs comptabilités économiques.

18. Le CNAO est structuré pour jouer un rôle important dans le développement socio-économique et la préservation du prestige de la Chine. Respecté et apprécié aussi bien par les citoyens que par les autorités nationales, le CNAO est perçu comme un instrument de garantie du bon fonctionnement des Institutions de la République Populaire de Chine. A travers une vague de contrôles à retentissements nommée « *orage des contrôles de comptes* », il a révélé des faits de corruption, de fraudes et d'irrégularités d'une importance telle que les citoyens le perçoivent et les autorités le positionnent comme un outil de promotion du droit au développement au profit du peuple.

### ***Organisation***

19. Le CNAO est rattaché au premier Ministre de la République Populaire de Chine.

20. Il déploie son activité dans une organisation pyramidale calquée sur la structure administrative de l'Etat. Dans ce schéma, à l'échelon national se trouve le Bureau National dirigé par le Contrôleur Général ; dans les provinces et dans les cantons, il se trouve des bureaux locaux rattachés fonctionnellement au Contrôleur Général et structurellement aux gouvernements locaux.

21. Au niveau central, le CNAO comprend 16 départements, 25 représentations auprès des Ministères, 18 bureaux résidents et 7 services rattachés.

22. Au niveau décentralisé, sont en œuvre 31 bureaux de contrôle de province, 434 bureaux de contrôle communaux et 3 000 bureaux cantonaux.

23. L'effectif du personnel de contrôle est de 80 000 agents, dont 4 000 à l'échelle de la capitale Pékin et de ses dépendances territoriales.

24. Le CNAO est dirigé par un Contrôleur Général nommé pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois sous une condition de limite d'âge fixée à 65 ans. Il est assisté de 5 adjoints. Il est membre du Gouvernement de la République Populaire de Chine et, à ce titre, participe au Conseil d'Etat, instance suprême du pouvoir exécutif chinois.
25. Les contrôleurs et les membres du personnel administratif sont recrutés sur appel à candidatures et restent en fonction pour une durée indéterminée.

### ***Fonctionnement***

26. Le CNAO et les bureaux locaux mettent en œuvre des plans de contrôle élaborés par eux et validés par le gouvernement correspondant à leur niveau de rattachement.
27. Chaque mission de contrôle est réalisée par une équipe constituée en fonction des nécessités et des disponibilités de ressources.
28. Pendant les travaux, toutes données, informations et personnes concernées par la mission doivent demeurer accessibles aux contrôleurs.
29. Les contrôles donnent lieu à l'établissement de rapports adoptés en lien avec les entités contrôlées, lesquelles sont autorisées à formuler des observations écrites.
30. Les rapports de contrôle sont transmis par les bureaux locaux à leur gouvernement et à l'échelon de contrôle supérieur, et par le Bureau National au Gouvernement de la République Populaire de Chine. Le rapport annuel du CNAO est rendu public.
31. Outre les constatations, les rapports peuvent inclure des recommandations d'amélioration de système de gestion mais aussi des demandes de remboursement des fonds détournés, perdus ou mal gérés. En effet, aux termes de la loi, les bureaux de contrôle, quand ils découvrent des pertes de ressources, sont habilités à « *transiger ou punir* ».
32. Les faits comportant des indices d'infraction sont dénoncés aux autorités judiciaires.
33. Les révélations particulièrement graves ou importantes sont soumises à l'attention et à l'examen du Conseil d'Etat.

## **C. Présentation du système de gestion de la qualité au Bureau du Contrôleur Général de Chine**

### ***Philosophie et approche***

34. Le CNAO traite la gestion de la qualité comme sa *ligne de vie*, une dimension essentielle de son existence même en tant que structure de contrôle fiable et crédible. Dans cette



vue, il développe, autant comme remparts que marchepieds, les valeurs fondamentales suivantes :

- intégrité ;
- courtoisie ;
- respect ;
- coopération avec les entités contrôlées.

35. L'approche qu'il développe repose sur une implication effective de l'ensemble du personnel dans les diligences de qualité et sur une prise en compte de la dimension qualité à toutes les phases des processus opérationnels.

### ***Fondement***

36. Le système d'assurance qualité du CNAO s'enracine dans :

- la Constitution de la République Populaire de Chine de 1982 ;
- la loi de 1994 modifiée en 2006 sur l'audit en République Populaire de Chine ;
- les règlements adoptés par le Conseil d'Etat pour l'organisation et le fonctionnement des Administrations et entreprises publiques ;
- les normes de contrôle du CNAO adoptées en 2011 en 100 articles inspirés des normes internationales d'audit élaborées et diffusées sous l'égide de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des finances publiques (INTOSAI), de la Fédération Internationale des Comptables (IFAC) et de l'Institut de l'Audit Interne (IIA).

37. Les normes de contrôle du CNAO s'imposent à tous les acteurs du contrôle public. Elles sont assises sur les valeurs suivantes :

- qualifications des institutions de contrôle ;
- intégrité et respect de la déontologie ;
- respect et compétences professionnelles ;
- imputabilité des acteurs de la gestion.

### ***Composition et organisation du département d'Assurance Qualité***

38. Le département des Normes d'Audit et du Contrôle de la Qualité est en charge de la gestion de la qualité du CNAO. Il est animé par un effectif de 26 personnes réparties entre ses 4 sections : Législation, Contrôle de la qualité, Affaires réglementaires et Révision des comptes.

## ***Rôles et missions du département d'Assurance qualité***

39. En termes de rôles et de missions, l'assurance qualité a subi de nombreuses et importantes mutations. De 1986 à nos jours, les normes d'audit ont connu 8 révisions dont la dernière a consacré une large place à la gestion de la qualité.
40. Pendant les dix premières années du CNAO, il n'y avait pas un véritable système de gestion de la qualité. Cette fonction se résumait à la supervision du dispositif de contrôle interne par la Direction des Directives et Supervisions. Le système s'enrichit notablement lorsqu'à la supervision s'ajouta un mécanisme de revue exercé par la Direction juridique. En 2008, il ~~prit~~ atteignit le niveau d'un véritable système d'assurance qualité reposant sur les normes internationales ; et comme gage de l'intérêt croissant reconnu à la gestion de la qualité, les meilleurs agents ont été affectés à la Direction juridique, chargée de la gestion de la qualité.
41. Il fut assigné au système de gestion de la qualité un triple objectif ayant pour trame le respect de la légalité, à savoir :
- imposer une stricte observation de la Constitution, des lois et des règlements ;
  - mener des contrôles conformes au cadre légal ;
  - assurer la conformité des sanctions administratives et financières aux lois en vigueur.
42. Le système d'assurance qualité mis en œuvre se déploie sur :
- la planification des missions de contrôle ;
  - l'exécution des procédés de contrôle ;
  - la tenue des feuilles de travail ;
  - les communications avec les entités contrôlées ;
  - l'élaboration du rapport de contrôle.
43. Pendant le contrôle, un membre de l'équipe assure la revue des travaux. A cette phase, la qualité dépend de la compétence des contrôleurs et des aptitudes managériales du chef d'équipe. La Direction des affaires juridiques et de la qualité procède à des revues à travers l'examen des dossiers de contrôle. Lorsqu'elle le juge nécessaire, elle se rend sur les lieux du contrôle pour accomplir ses diligences sur les dossiers de contrôle.
44. Afin de maintenir éminente la qualité des constatations, l'équipe de contrôle s'impose de traiter les observations des entités contrôlées quand bien même elles renfermeraient des opinions erronées ou mal fondées.
45. Aux mêmes fins, l'élaboration et l'adoption des rapports de contrôle s'insèrent dans un processus long et strict, qui se déroule sur les phases suivantes :

- Rédaction du projet de rapport provisoire par l'équipe ;
- Revue du Directeur de département dont relève l'équipe ;
- Revue du Directeur de la qualité, qui s'applique à vérifier la conformité des constatations et des recommandations aux dispositions légales ;
- Revue du Contrôleur en chef (membre du Conseil de Direction) ;
- Approbation du Contrôleur Général, matérialisée par l'apposition de sa signature.

46. La Direction chargée de la qualité intervient également dans les bureaux locaux du CNAO.

47. Quant à la constitution des missions, elle est soumise au respect des principes suivants :

- la planification de moyen et long termes : les contrôles à effectuer et la répartition du personnel sont étudiés d'avance avec soin et minutie ;
- la professionnalisation : le personnel, constamment remis à niveau, recourt à des outils et approches de travail élaborés en tenant compte des réalités économiques et technologiques contemporaines ;
- l'aptitude au leadership et à la vie d'équipe.

48. A l'effet de s'assurer de disposer des ressources humaines adaptées à ses besoins et exigences, le CNAO met en œuvre un système de recrutement employant de strictes conditions de sélection. Ainsi, les candidats doivent être :

- Admis à un concours de la Fonction Publique ;
- Détenteurs de diplômes supérieurs (gestion, droit, finances, comptabilité, etc.)

49. Peuvent également être recrutés des cadres des Administrations d'Etat.

50. En outre, pour maintenir actuelles et vives leurs connaissances et compétences, les cadres du CNAO sont assujettis à des sessions de formation de trois mois au minimum tous les trois ans au Centre de formation du CNAO.

51. La Direction des affaires juridiques et de la qualité accomplit une importante activité de saine émulation entre les équipes de contrôle : la sélection des meilleurs projets de contrôle. Cette sélection consiste, à l'échelle de toute la Chine, à identifier les missions de contrôle les mieux réussies et à distinguer les membres des équipes les ayant conduites. Le tri obéit à un long et rigoureux formalisme centré sur deux conditions essentielles :

- le respect des normes de contrôle ;

- la réussite qualitative : découvertes d'irrégularités substantielles, formulation de recommandations à forte valeur ajoutée, impulsion de changement profond et bénéfique dans le système de gestion publique.

52. Chaque année, les dix meilleures missions de contrôle sont désignées et font l'objet d'une large communication, dont une diffusion sur le réseau Internet.

### ***Défis et perspectives***

53. Le système d'assurance qualité s'emploie à vaincre des obstacles et difficultés que rencontre la Direction chargée de la qualité, en termes de disponibilité de personnel, d'accroissement d'efficacité et de modernisation des outils de travail.

54. En effet, pour un effectif de 4 000 contrôleurs dans la seule région de Pékin, il n'y a que 100 contrôleurs qualité, ce qui réduit le taux de couverture des dossiers de contrôle pour les diligences de révision. Il en résulte un défi d'efficacité à relever pour la Direction. En outre, l'informatisation croissante des processus de gestion des entités contrôlées appelle une remise à niveau des outils de travail du CNAO de manière à marquer du même sceau de l'informatisation ses processus de contrôle, y compris le système d'assurance qualité.

## **D. Dimensions générales**

### **Echanges de vue**

55. La séance de travail tenue le 24 septembre 2012 au siège du CNAO offrit au Contrôleur Général et au Vérificateur Général, après une vue panoramique sur leurs institutions respectives, d'échanger sur les dimensions stratégiques de leurs missions.

56. Ainsi, le Contrôleur Général a expliqué que la force du système de contrôle chinois lui provient de sa double inspiration insufflée par les valeurs de la tradition féodale chinoise et par le partage d'expériences avec des structures de contrôle d'autres pays. Selon lui, la solidité croissante de l'économie chinoise par-delà les contingences nationales comme l'expansion démographique et malgré le poids des relations internationales est en partie tributaire du système de contrôle mis en place par la Chine. Ce système, d'une indépendance fonctionnelle effective et jouissant d'un fort ancrage politico-institutionnel, assume valablement sa mission consubstantielle de soutenir le développement économique à travers une lutte complète et implacable contre la corruption et la mauvaise gestion. Le Contrôleur Général estime que la nécessaire indépendance d'une structure de contrôle public doit lui garantir un rôle de premier plan dans l'établissement des équilibres macroéconomiques.

57. Le Vérificateur Général présenta, à son tour, le Bureau du Vérificateur Général du Mali en insistant sur la forte symbolique et la ferme volonté politique que représente la mise en place d'une telle institution dans un contexte national où les impératifs de bonne gouvernance restent d'une acuité lancinante. Par ses caractéristiques marquantes, le BVG participe d'un dispositif de contrôle outillé sur le plan fonctionnel et institutionnel pour contribuer à l'émergence d'une nouvelle gestion publique. Le Vérificateur Général a rappelé que l'indépendance structurelle et fonctionnelle tend à lui offrir les moyens de remplir sa mission première, qui est de promouvoir une meilleure gouvernance économique par une maîtrise croissante des méfaits du fléau ravageur de la corruption et de la mauvaise gestion des biens publics.

### ***Visites sectorielles***

58. La délégation du Bureau du Vérificateur Général a, outre le siège national du CNAO, été reçu au Centre de formation du CNAO et au Bureau de Contrôle de la ville-province de Tianzin.

59. Situé à Huairo à 65 km de Pékin, le Centre de formation est destiné au renforcement des capacités du personnel du CNAO, qui y séjourne pendant les sessions de formation. Il y a deux grandes catégories de formation : le perfectionnement des cadres en fonction et l'initiation du personnel nouvellement recruté, astreint à une période d'intégration et de formation de trois semaines avant d'entrer en fonction. Des efforts ont fournis pour aménager d'excellentes conditions de travail et de vie. En effet, outre les salles informatiques et les salles de formation, le Centre est doté d'espaces ludiques et de récréation, dont une salle de bowling, une piscine, un espace sauna et une discothèque utilisés comme outils de socialisation.

60. Au Bureau de contrôle de Tianzin, la délégation du BVG a pu se rendre compte qu'à l'échelle provinciale, le contrôle est effectué par un modèle conceptuel du CNAO réduit et ajusté aux dimensions des collectivités locales. Comme le CNAO, le Bureau de Tianzin veille à la promotion d'une meilleure gouvernance locale et à l'épanouissement de l'économie locale. Il effectue annuellement 80 audits environ, soumis aux exigences législatives et réglementaires qui s'imposent au Bureau National.

### **Jalons de partenariat et de coopération**

61. Le Vérificateur Général a exprimé son souhait de compter le Contrôleur Général parmi ses invités de marque à l'inauguration prochaine du siège du BVG-Mali.

62. Le Contrôleur Général a salué et remercié le Vérificateur Général pour l'honneur qu'il lui fait en l'invitant à cette inauguration. Selon lui, ce siège est la marque de la confiance des autorités maliennes au travail du Vérificateur Général et contribuera à améliorer son

ancrage avant d'ajouter qu'il serait honoré de prendre part à ce moment historique pour le BVG-Mali.

63. Le Vérificateur Général a également rappelé que le BVG, quoiqu'il en remplit mieux les critères, n'est pas le représentant du Mali à l'INTOSAI et relevé que, probablement, le Contrôleur Général de Chine pourrait lui servir de partenaire stratégique pour qu'il puisse prendre part à tout ou partie des travaux de l'INTOSAI.
64. Le Contrôleur Général, en retour, a insisté sur l'importance pour une structure comme le BVG-Mali d'être membre de l'INTOSAI tout en recommandant l'organisation au niveau national de réflexions et de concertations entre les différentes structures de contrôle afin de déterminer celle d'entre elles qui pourrait au mieux servir l'intérêt du Mali sur la scène mondiale du Contrôle des finances publiques.
65. Le Vérificateur Général a, en outre, salué le choix porté sur la Chine pour l'organisation du prochain sommet de l'INTOSAI, toutes choses qui démontrent le poids de la Chine dans l'univers du contrôle et de la bonne gouvernance.
66. Enfin, le Vérificateur Général, en relevant les parallèles possibles entre le BVG et un Bureau de province comme celui de Tianzin, a émis le vœu que s'établisse un cadre de jumelage entre ces deux structures.

## IV. Principaux enseignements

De la visite, la délégation du BVG a retenu, comme enseignements, que :

- La gestion de la qualité doit demeurer, en permanence, une préoccupation centrale pour une structure de contrôle qui doit la percevoir comme une *ligne de vie*, c'est-à-dire une dimension essentielle dont la prise en compte assure à la structure crédit, fiabilité et prestige ;
- Le système de gestion de la qualité est un processus dynamique, évolutif et ajustable au fil du développement de l'entité et de son contexte professionnel, économique, institutionnel et technologique ;
- L'adhésion et le soutien de la direction sont précieux à la réussite de la démarche qualité au sein d'une structure ;
- Le système de gestion de la qualité exige le respect des valeurs éthiques, déontologiques et professionnelles mais aussi le respect de la légalité ;
- Les normes internationales de diverses organisations peuvent être mises en conjonction entre elles et avec les textes nationaux pour offrir aux entités nationales des opportunités en matière de conception et de mise en œuvre de leur système de gestion de la qualité ;
- Le CNAO et ses démembrements peuvent servir de partenaires utiles au BVG dans une dynamique de développement de capacités organisationnelles, fonctionnelles et professionnelles ;
- Pour une institution de contrôle, l'exemplarité est la mère des vertus et demeure la première pierre de son chantier de la qualité.
- 

Fait le 5 octobre 2012,

Le Vérificateur Général

**Amadou Ousmane TOURE,**

Officier de l'Ordre National.



# Annexes

## **Annexe 1 : Programme de travail du voyage d'études**

**Lundi 24 septembre 2012** : Séance de travail au Bureau National avec le Contrôleur Général

Mardi 25 septembre 2012 : Séance de travail au Bureau National avec les représentants du Département des Normes d'Audit et du Contrôle Qualité

Mercredi 26 septembre 2012 : Visite et séance de travail au Centre de Formation du CNAO

Jeudi 27 septembre 2012 : Visite et séance de travail au Bureau de Tianzin

Vendredi 28 septembre 2012 : Visite de courtoisie à l'Ambassade du Mali en Chine.



## **Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées**

- M. Liu Jiayi, Contrôleur Général de Chine ;
- Mme Yu Xiaoming, Contrôleur Général Adjoint ;
- M. Chen Chen ZHAO, Secrétaire Général du CNAO ;
- M. Zhou Wei Pei, Directeur Général du Département des Relations Internationales du CNAO ;
- Mme Guo Jing, Directrice au Département des Relations Internationales, interprète et point focal de la visite d'études ;
- M. Li Fei : Agent Technique au Département des Relations Internationales ;
- M. Liqiang Shen, Directeur adjoint du Département Juridique et de la qualité ;
- Mme Guo Ning, Directrice du Jugement des Comptes au Département Réglementation
- M. Wang Wei Sheng, Directeur du Bureau de Tianzin ;
- M. Wang Zhi Nan, chef de service au Bureau de Tianzin ;
- M. Zhang Youg Ge, chef de service au Bureau de Tianzin ;
- Mme Mia Wei, chef de service au Bureau de Tianzin.